

COURS D'ÉTÉ 2016

Aux parents et élèves de 5^e secondaire

La Commission scolaire offre durant l'été trois services à ses élèves de 5^e secondaire :

- Cours en présentiel :
 - Français
 - Anglais, programme régulier
 - Mathématique, Sciences naturelles
- Cours « en ligne »
 - Français écriture
 - Anglais, programme régulier, interaction orale et production écrite

Pour les informations complètes concernant les cours « en ligne », veuillez consulter le document suivant :
Cours « en ligne » été 2016, Aux parents et élèves de 4^e et 5^e secondaire.

- Une session de reprise d'examens dont l'organisation est décrite plus loin dans le présent document.
Les examens en anglais, programme enrichi, sont offerts sans le cours.

NOTE IMPORTANTE

Une carte d'identité avec photo est obligatoire pour passer un examen. Veuillez vous en procurer une nouvelle à votre école si nécessaire. Tous les examens ont lieu à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau située au 2700, rue Jean-Charles-Bonenfant, Boisbriand (Québec) J7H 1P1.

À qui s'adressent ces cours de récupération?

Les cours d'été s'adressent aux élèves ayant déjà parcouru la matière :

- Les élèves recommandés par l'école (habituellement des élèves ayant obtenu entre 50 et 59 %);
- Les élèves qui veulent reprendre un cours échoué afin d'obtenir une promotion ou des unités;
- Les élèves qui désirent un renforcement de leurs apprentissages.

Date et lieu

Du jeudi 7 juillet au vendredi 22 juillet 2016. (12 jours = 50 heures de cours)

École secondaire Jean-Jacques-Rousseau
2700, rue Jean-Charles-Bonenfant, Boisbriand (Québec) J7H 1P1

Une ou deux évaluations seront administrées dans la semaine du 25 juillet.

Transport disponible

Points d'embarquement aux écoles primaires et secondaires de la CSSMI.
Horaire disponible au www.cssmi.qc.ca et à l'école Jean-Jacques-Rousseau.

Aucun transport durant la semaine des évaluations (du 25 juillet au 29 juillet 2016).

Horaire

8 h à 9 h 30	90 minutes de cours
9 h 30 à 9 h 50	20 minutes de pause
9 h 50 à 11 h 10	80 minutes de cours
11 h 10 à 11 h 40	30 minutes de pause
11 h 40 à 13 h	80 minutes de cours

Inscription

- Fait important à noter : Le Ministère de l'Éducation nous a informés que les Relevés des apprentissages seront disponibles à compter du 7 juillet (si tout va bien).
- Conséquemment, les périodes d'inscriptions initialement prévues pour 4^e et 5^e secondaire seront allongées, prolongées, adaptées...Nous accepterons les inscriptions "préventives" avant d'avoir la confirmation officielle du Ministère, c'est-à-dire dès la remise des bulletins de la CSSMI.
- Lorsque les Relevés des apprentissages seront disponibles, nous vérifierons toutes les inscriptions et ferons les changements appropriés incluant les remboursements.
- Donc, les inscriptions à Jean-Jacques-Rousseau pourront se faire du 28 juin au 8 juillet de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- Inscription **en ligne** :
Dès le 28 juin 2016 au <https://webgrics3.cssmi.qc.ca/gpiete>.
Frais d'inscription payables par carte de crédit.
- Inscription à l'**école secondaire Jean-Jacques-Rousseau**, du 28 juin au 8 juillet de 9 h à 12 h et de 14 h à 16h.
Frais d'inscription payables par carte de crédit, carte de débit ou argent comptant.

NOTE IMPORTANTE

Élèves de la CSSMI : Numéro de fiche requis

Élèves des écoles privées ou hors territoire : Dernier bulletin de l'année en cours et plan d'intervention personnalisé, s'il y a lieu.

Inscriptions tardives acceptées, si places disponibles.

Relevé des apprentissages

Épreuves uniques et du ministère de l'Éducation

Certains cours reçoivent leur sanction définitive du ministère de l'Éducation. En 4^e secondaire : Mathématique, Histoire et éducation à la citoyenneté, Applications technologiques et scientifiques, Science et technologie; en 5^e secondaire : Français et Anglais. Pour ces matières, la note inscrite au dernier bulletin de l'école n'a **rien de définitif**.

Le relevé des apprentissages du ministère de l'Éducation a priorité sur le bulletin de l'école. Dans le cas où le résultat inscrit au relevé des apprentissages (diffusion le 5 juillet) est différent du résultat inscrit au bulletin émis à la fin juin, le résultat officiel est celui inscrit au relevé des apprentissages. Il est impossible de connaître le résultat final à ces matières avant de le lire sur le relevé des apprentissages. C'est pourquoi les inscriptions de 4^e et 5^e secondaire se font à partir du 5 juillet.

Taux de réussite

Depuis 15 ans :

- 73,5 % des élèves qui ont suivi un cours d'été ont réussi ledit cours;
- 41,3% des élèves qui n'ont passé que l'examen (sans suivre le cours) ont réussi l'examen;
- 65,7 % des élèves ayant réussi à l'été réussissent dans la même matière l'année suivante.

Ces taux de réussite ne garantissent en rien la réussite individuelle.

L'immersion dans une seule matière est aidante, mais l'attitude positive et le travail acharné de l'élève sont indispensables.

Frais exigés

- **Élèves de la CSSMI** : 380 \$.
- **Élèves des écoles privées ou hors territoire** : 445 \$.
Inclus tous les frais de reprographie et le cahier d'exercices, s'il y a lieu.

Les frais seront remboursables intégralement si :

- Un cours est annulé;
- Pour des raisons majeures (accident, maladie, etc.), l'élève ne se présente pas au début des cours (dans ce cas, la demande de remboursement doit parvenir par écrit au Service des ressources financières, avec les pièces justificatives, au plus tard le 15 août 2016).

Pour les élèves qui ne fréquentent pas la CSSMI, mais qui la fréquenteront à l'année scolaire 2016-2017, le remboursement du montant excédentaire sera effectué à l'automne. L'élève devra être présent au 30 septembre 2016. Le formulaire de demande de remboursement sera donné sur demande, pendant les cours d'été.

Les examens

Les conditions d'admission à une épreuve d'été sont déterminées par la CSSMI. Une préparation adéquate à une épreuve est un incontournable à la réussite. La CSSMI s'appuie sur les taux de réussite (voir plus haut) et **priorise l'inscription aux cours d'été pour ses élèves.**

Cependant, un élève qui suit déjà un cours d'été et qui veut se présenter à un examen supplémentaire ou un élève qui est dans l'impossibilité de suivre un cours d'été peut se présenter uniquement à l'examen. Cet élève bénéficie de support et doit se conformer aux conditions suivantes :

- Un dossier préparatoire sera fourni à l'élève lors de son inscription;
- Une **rencontre obligatoire** de 3 heures avec un enseignant est prévue (vous référer au calendrier des rencontres);
- L'élève a l'obligation d'entamer sa préparation en utilisant le dossier préparatoire remis, avant la rencontre obligatoire;
- Durant ladite rencontre (selon la pédagogie propre à la matière), l'enseignant fera la correction de travaux faits par l'élève, révisera certaines parties du programme et répondra à des questions;
- Cette rencontre se tiendra à l'école secondaire **Jean-Jacques-Rousseau** en après-midi de **13 h 30 à 16 h 30**;
- L'élève a l'obligation d'être présent à la **totalité de la rencontre**; si ce n'est pas le cas, il se verra automatiquement **refuser** le droit de passer l'examen.

Calendrier des rencontres obligatoires :		Lundi 11 juillet	Mardi 12 juillet	Mercredi 13 juillet	Lundi 18 juillet	Mardi 19 juillet	Mercredi 20 juillet
Anglais 134-510-520-530	Régulier						X
Anglais 136--540-550	Enrichi			X			
Français 510	Lecture	X					
Français 520	Écriture				X		
Français 530	Oral					X	
Mathématique 504	CST			X			
Mathématique 506	SN		X				

Inscription aux reprises d'examens

Les examens de reprise ont lieu entre le 25 et le 29 juillet.

- Inscription **en ligne** :
Dès le 28 juin 2016 au <https://webgrics3.cssmi.qc.ca/gpiete>.
Frais d'inscription payables par carte de crédit.
- Inscription **à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau**, du 28 juin au 8 juillet de 9 h à 12 h et de 14 h à 16h.
Frais d'inscription payables par carte de crédit, carte de débit ou argent comptant.

NOTE IMPORTANTE

Élèves de la CSSMI : Numéro de fiche requis

Élèves des écoles privées ou hors territoire : Dernier bulletin de l'année en cours et plan d'intervention personnalisé, s'il y a lieu.

Aucune inscription ne sera acceptée après le vendredi 8 juillet.

Frais exigés pour les reprises d'examens

- **Élèves de la CSSMI** : 50 \$ pour chaque examen.
- **Élèves des écoles privées ou hors territoire** : 60 \$ pour chaque examen.

Remise des résultats

- **Élèves de la CSSMI** : résultats en ligne dès le 2 août 2016 au www.cssmi.qc.ca
- **Élèves des écoles privées ou hors territoire** : résultats par la poste.
- Ou, pour tous ceux qui le souhaitent : à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau, le mardi 2 août, de 9 h à 12 h.
- L'examen d'écriture est corrigé par le ministère de l'Éducation. Résultat disponible dès le 15 août :
 - à votre école d'origine;
 - écrire aux cours d'été;
 - attendre le relevé des apprentissages émis par le Ministère, que vous recevrez après le 17 août.

Informations supplémentaires

- à l'école fréquentée par l'élève;
- à cours.ete@cssmi.qc.ca;
- au 450 491-8428.